



Conseil économique et social

Distr. générale
22 juin 1998
Français
Original: anglais

Session de fond de 1998

New York, 6-31 juillet 1998

Point 6 de l'ordre du jour provisoire*

Application et suivi intégrés et coordonnés des résultats des grandes conférences et sommets internationaux organisés par les Nations Unies

Déclaration d'engagement du Comité administratif de coordination en faveur des mesures visant à éliminer la pauvreté

1. Les chefs de secrétariat des organisations du système des Nations Unies réaffirment que l'élimination de la pauvreté – qui constitue l'un des principaux thèmes sous-jacents des récentes conférences mondiales – est un engagement essentiel de la communauté internationale et constitue l'un des principaux objectifs du système des Nations Unies. Ils s'engagent collectivement à renouveler les efforts de coordination des politiques mises en oeuvre et à donner un nouvel élan aux mesures entreprises en commun par les organisations et organismes des Nations Unies dans ce domaine essentiel.

Le défi à relever

2. Le meilleur exemple de la situation paradoxale dans laquelle se trouve aujourd'hui le monde est fourni par la dynamique de la globalisation, qui s'accompagne de risques potentiels considérables. Si, d'une part, elle a permis d'éliminer en un temps record la pauvreté pour des centaines de millions de personnes, il n'en reste pas moins que plus

d'un milliard d'habitants vivent toujours avec moins d'un dollar par jour et que près de trois milliards vivent avec moins de deux dollars par jour.

3. Le Comité administratif de coordination insiste sur le fait que, fondamentalement, la pauvreté peut être considérée comme l'absence de choix et de possibilités d'action et constitue une violation de la dignité humaine. Elle se traduit par l'impossibilité fondamentale de participer véritablement à la vie de la société, le manque de moyens pour nourrir et vêtir sa famille, l'impossibilité d'aller à l'école ou dans un centre de soins, et par le fait de ne pas avoir de terres à cultiver pour assurer sa subsistance, de travail pour gagner de quoi vivre, ni d'accès au crédit. Elle signifie précarité, absence de moyens d'action et exclusion pour les individus, les ménages et les communautés qui en sont victimes. Elle signifie être exposé à la violence et implique souvent de vivre dans des environnements marginaux et fragiles sans accès à de l'eau propre ni à des systèmes d'assainissement.

* E/1998/100.

4. Les chefs de secrétariat sont convaincus que cette situation est inacceptable car le monde a les ressources et, s'il le décide, la capacité d'éliminer la pauvreté absolue. Ils estiment que l'environnement mondial actuel offre véritablement la possibilité d'améliorer les conditions de vie de la grande majorité des habitants de la planète qui vivent dans la pauvreté et demandent à la communauté mondiale de saisir cette occasion historique de créer un monde meilleur. Ils réaffirment que le système des Nations Unies a l'obligation de mobiliser la volonté de la communauté internationale pour parvenir à cet objectif.

5. Le Comité est conscient du fait que la pauvreté est un phénomène mondial. Elle touche largement les pays en développement mais existe également dans les sociétés industrielles et se développe dans les pays à économie en transition. Elle doit être combattue sous toutes ses formes et la responsabilité de ce combat incombe en priorité aux États Membres, au niveau national comme au niveau international. Le défi consiste à maîtriser les forces qui agissent en faveur de l'intégration au niveau mondial au lieu d'essayer d'y échapper tout en évitant les risques de polarisation économique, d'exclusion sociale et de développement des inégalités. Protéger le droit de tous à un niveau de vie minimum est économiquement rationnel car les investissements en faveur des pauvres, y compris les femmes et les enfants, offrent les meilleures garanties de croissance et de gains de productivité durables à l'avenir. L'élimination de la pauvreté est aujourd'hui un préalable indispensable à une paix durable. Si les pauvres ne participent pas pleinement et efficacement à la croissance globale, il sera impossible d'instaurer la paix et le développement.

6. Le Comité est conscient du fait que la pauvreté est un phénomène pluridimensionnel dont il faut traiter tous les aspects et que son élimination constitue un problème à la fois vaste et complexe. Ce n'est qu'en établissant des partenariats et en investissant les ressources nécessaires pour assurer l'efficacité de ces partenariats, notamment au niveau des pays, qu'elle pourra être éliminée. Le système des Nations Unies doit non seulement agir de façon concertée mais également fournir un appui et servir de catalyseur pour mobiliser les énergies et les ressources de tous les acteurs du développement (les gouvernements, le secteur privé, la société civile, les donateurs et, surtout, les pauvres eux-mêmes) dans la campagne contre la pauvreté. Les chefs de secrétariat s'engagent à entreprendre un tel effort aussi bien individuellement que collectivement dans l'ensemble du système des Nations Unies.

7. Le Comité est conscient du fait que l'éducation et le renforcement des capacités figurent parmi les principaux moteurs du développement car ils sont essentiels à tout

processus destiné à permettre aux individus comme aux communautés d'accroître leurs moyens d'action.

8. Le Comité insiste sur le fait que l'égalité entre les sexes et le développement des moyens d'action des femmes constituent des questions intersectorielles d'une importance considérable qui doivent recevoir une attention permanente dans le cadre de la lutte contre la pauvreté. Les progrès réalisés dans ce domaine, principalement grâce à l'éducation, se traduisent dans de nombreux cas par une amélioration de la situation de la majorité des pauvres. Dans les pays en développement, ceux-ci vivent dans leur grande majorité dans les zones rurales et dépendent principalement de l'agriculture pour leur subsistance et leur emploi. Parmi eux, les femmes et les enfants contribuent activement à la production alimentaire et au revenu du ménage mais n'en restent pas moins fréquemment les principales victimes de la pauvreté. Pour assurer le succès des stratégies d'élimination de la pauvreté, il faudra donc déterminer quelle sera l'incidence des politiques et des programmes mis en oeuvre sur les hommes et les femmes d'une part, et sur les adultes et les enfants d'autre part. Ces stratégies doivent donner aux femmes davantage de moyens et leur permettre d'entreprendre des activités génératrices de revenus, dans les zones rurales comme dans le secteur informel, et assurer l'accès de tous, en particulier des enfants, aux services sociaux de base.

9. Le Comité rappelle que la communauté internationale s'est fixé un ensemble d'objectifs interdépendants en matière de développement qui, pris globalement, traitent le problème général de l'élimination de la pauvreté. Tous ces objectifs, à savoir la réduction de la pauvreté, de la mortalité infantile et maternelle, et de la malnutrition chez l'enfant, l'accroissement de l'espérance de vie et l'accès aux services sociaux de base, en particulier pour les femmes, offrent à l'ensemble des partenaires du développement une base solide pour rassembler les ressources nécessaires et mener avec détermination une campagne mondiale contre la pauvreté.

Éléments d'une stratégie commune

10. Le Comité lance un appel en faveur de la mise en oeuvre d'une vaste stratégie d'élimination de la pauvreté avec la pleine participation des gouvernements et de tous les autres acteurs du développement. L'effort mené doit être adapté à la situation qui existe aux niveaux national et local et reposer sur une évaluation exacte sur le terrain des besoins des pauvres.

11. Le Comité insiste sur le fait qu'il est impossible d'éliminer la pauvreté si, à tous les niveaux, les gouvernements n'agissent pas dans la transparence et ne sont pas responsa-

bles de leurs actions. La démocratisation et le développement de la protection des droits de l'homme sont des éléments clefs d'une bonne gouvernance. Celle-ci implique également que l'on parvienne à un juste équilibre entre l'action des pouvoirs publics, du secteur privé, de la société civile et des collectivités elles-mêmes. Elle doit donner aux pauvres davantage de pouvoir et leur permettre de participer activement aux stratégies de réduction de la pauvreté ainsi que d'avoir un meilleur accès à des institutions, telles que les systèmes politique et judiciaire, qui fonctionnent de manière satisfaisante et garantissent les droits des peuples.

12. Le Comité insiste sur le fait qu'une réduction durable de la pauvreté dans les pays en développement passe nécessairement par une croissance économique durable et plus rapide. Il est donc indispensable que les gouvernements mettent en oeuvre des politiques macroéconomiques bien conçues et entreprennent les réformes économiques nécessaires pour parvenir à un équilibre entre croissance et investissement social. Les politiques de développement industriel durable qui permettent d'améliorer la compétitivité tout en protégeant l'environnement et en créant des emplois productifs constituent un élément important d'une bonne politique générale. Les événements survenus récemment en Asie orientale ont clairement montré à quel point il importe, pour préserver les équilibres macroéconomiques, que les institutions financières et les entreprises soient en bonne santé et bien gérées. Le Comité demande à la communauté internationale d'appuyer pleinement les pays qui mettent en oeuvre des politiques et des réformes appropriées.

13. Le Comité reconnaît que si la croissance est une condition nécessaire pour réduire rapidement la pauvreté, elle n'est pas suffisante : elle doit également être fortement créatrice d'emplois équitables, et améliorer les conditions de vie des pauvres. Le moyen le plus efficace de réduire la pauvreté consiste à adopter des politiques dont l'objectif est de permettre aux pauvres de choisir librement un emploi productif. La croissance doit reposer sur des politiques saines destinées à promouvoir la justice sociale et à éliminer les inégalités sociales. L'impact de la croissance sur les conditions de vie des pauvres sera fonction à la fois de ses caractéristiques et de sa structure : pour profiter aux pauvres, elle doit prévoir le développement des zones rurales, la création d'emplois et l'accès à la science et à la technologie; s'accompagner de politiques appropriées en matière de prix, créer un environnement favorable à l'activité du secteur privé et prévoir des mesures d'investissement dans les infrastructures dont ont besoin les collectivités et d'entretien de ces infrastructures. Toutefois, les simples mesures économiques et la création d'un environnement favorable sont insuffisantes : elles doivent être complétées par des mesures spécifiquement

destinées à favoriser l'accès des pauvres aux moyens de production, y compris la terre et le crédit, ainsi qu'à leur permettre de jouer un rôle dans la vie économique et sociale comme dans la société civile.

14. Le Comité prend note des liens qui existent entre les pressions exercées par la population, les ressources naturelles, la sécurité alimentaire, les conditions sanitaires et la pauvreté et souligne que ces liens doivent être considérés comme un élément essentiel des stratégies de développement durable. Les chefs de secrétariat insistent sur le fait qu'une croissance durable destinée à améliorer les conditions de vie des pauvres doit être respectueuse de l'environnement et, dans de nombreux cas, s'accompagner de mesures destinées à reconstituer les ressources dont dépendent les conditions de vie des pauvres. Il importe de veiller à ce que ceux-ci puissent avoir accès à des techniques qui économisent l'énergie et les ressources et à une éducation en matière d'environnement.

15. La croissance donne aux individus la possibilité d'échapper à la pauvreté et le développement humain leur donne les moyens d'accroître leurs capacités à cet effet. L'expérience a toutefois montré qu'il arrive trop fréquemment que les pauvres n'aient pas accès à un logement ni aux services sociaux de base, tels que les services de santé (y compris en matière de procréation), d'assainissement et d'approvisionnement en eau ainsi que d'éducation et de formation et que, même dans les cas où ils y ont effectivement accès, ces services sont de faible qualité. Des stratégies intégrées destinées à donner davantage de moyens aux pauvres, à développer les capacités et à fournir une assistance ciblée et qui, en outre, s'attachent aux questions propres à chaque sexe, sont donc indispensables pour permettre aux pauvres d'échapper à leur condition.

16. Il est également essentiel d'encourager la création; aussi bien dans les zones rurales que dans les zones urbaines, de conditions microéconomiques qui permettent aux pauvres d'être plus productifs et d'accroître leurs revenus ainsi que d'avoir accès aux moyens de production, à la technologie, à l'infrastructure et à des marchés équitables. Ainsi ils pourront devenir des agents majeurs des programmes d'élimination de la pauvreté.

17. L'un des principaux objectifs consiste donc à trouver comment faire participer pleinement les pauvres à la conception des politiques d'élimination de la pauvreté et à leur offrir des services qui correspondent effectivement à leurs besoins, en particulier dans les cas des groupes vulnérables tels que les femmes seules, les mères, les enfants, les migrants, les handicapés et les personnes âgées. Les pouvoirs publics doivent consacrer suffisamment de ressources aux services

utilisés par les pauvres après avoir évalué de façon précise la situation. Toutefois, les ressources financières ne sont pas suffisantes : il faut que les pays disposent d'une capacité institutionnelle qui leur permette de gérer et de fournir efficacement les services dont ont besoin les plus pauvres, reconnaissent le rôle important joué par les prestataires privés et non gouvernementaux et assurent la participation des pauvres et de leurs collectivités. Les chefs de secrétariat sont déterminés à faire en sorte que leurs organisations appuient pleinement les efforts entrepris par les pays pour mettre en place une telle capacité institutionnelle.

18. Même quand tout semble aller pour le mieux, certains risques et dangers peuvent avoir des conséquences dévastatrices sur la vie des pauvres et les groupes vulnérables. Les catastrophes naturelles (telles que les inondations ou les sécheresses), les guerres, les chocs économiques et les épidémies (comme le sida) peuvent provoquer de graves pertes chez les pauvres (pertes d'emplois, de revenus et de moyens de production). Dans de telles circonstances, la société doit être prête à intervenir, notamment par des programmes d'emploi et de création de revenus, d'assistance sociale, d'appui spécifiquement destiné aux personnes âgées et handicapées ainsi que par des programmes d'aide aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et de transferts alimentaires. Pour éliminer la pauvreté il ne suffit pas seulement de s'attaquer à ses manifestations mais il faut également empêcher sa réapparition. Le système des Nations Unies reste déterminé à venir en aide aux pays qui ont entrepris des efforts à cette fin.

19. Le Comité insiste sur le fait que le renforcement des moyens d'action, la participation et le capital social sont d'importants moyens d'intervention contre la pauvreté ainsi que des fins en eux-mêmes. Le renforcement et la mobilisation du capital social impliquent une modification des politiques mises en oeuvre et du cadre institutionnel pour permettre aux pauvres d'accroître leur pouvoir d'action et de réaliser pleinement leurs droits en tant que citoyens. Ils exigent des changements en faveur de la promotion des femmes et des groupes marginalisés sur les plans politique, social et économique. Des programmes spéciaux seront parfois nécessaires pour répondre aux besoins des groupes de population exclus telles que les populations autochtones, les habitants de régions isolées et les réfugiés. La société doit relever ce défi pour faire en sorte que ces populations ne soient plus exclues. Le Comité demande à tous les pays de tenir pleinement compte de ces considérations et de ces besoins dans leurs stratégies de développement national et se déclare déterminé à appuyer pleinement ces stratégies de façon à parvenir à la paix et au développement en s'attaquant aux causes profondes de la pauvreté.

Un environnement international favorable

20. Le Comité souligne qu'il est indispensable d'assurer l'équité des relations économique internationales en mettant l'accent sur l'accès des pauvres aux moyens de production économique. Pour cela, il est nécessaire d'adopter des politiques et de créer des conditions qui permettent aux pays en développement, et notamment aux pays les moins développés, de tirer profit des possibilités offertes par la globalisation en matière d'échanges, d'investissements et de transfert de technologies.

21. Les chefs de secrétariat sont profondément préoccupés par les risques de marginalisation accrue des pays et des régions les plus pauvres, notamment de l'Afrique. Ils demandent à la communauté internationale de fournir toute l'assistance possible à ses membres les plus faibles afin de leur permettre de prendre leur place dans l'économie mondiale. Cela suppose par ailleurs d'adopter des approches novatrices en matière de gestion, d'allègement et de réduction de la dette de façon à dégager les ressources dont les pays pauvres ont besoin pour lutter contre la pauvreté. Il faut, par ailleurs, accroître les flux d'aide publique au développement et en améliorer la qualité.

Mesures de l'impact et suivi

22. Le Comité reconnaît que, pour qu'une campagne d'élimination de la pauvreté puisse atteindre son objectif, il faut être en mesure d'en démontrer l'efficacité. Pour comprendre la dynamique et les diverses dimensions de la pauvreté et de la vulnérabilité, il est indispensable de les mesurer et de les suivre en permanence, ce qui suppose un processus d'apprentissage fondé sur l'obtention et le partage d'informations et de données d'expérience. Un tel apprentissage n'est possible que si tous les groupes concernés fournissent les informations nécessaires et y participent. Les chefs de secrétariat sont convaincus que la responsabilisation des différents intervenants, la transparence des mesures adoptées et la participation des différents acteurs sont indispensables à tous les niveaux pour atteindre l'objectif d'élimination de la pauvreté.

23. Le Comité réaffirme que toutes les organisations du système sont déterminées non seulement à renforcer leur action mais également à travailler les unes avec les autres pour combattre toutes les formes de pauvreté. Il reconnaît que c'est l'impact qu'aura l'ensemble du système sur la pauvreté qui donnera la mesure véritable de l'efficacité des actions engagées par les diverses organisations du système. Les chefs de secrétariat conviennent de travailler ensemble, au cours

des prochains mois, afin d'identifier les domaines d'action commune et d'établir des partenariats en vue d'atteindre les objectifs communs dans ces domaines. En dernière analyse, les mesures prises n'auront véritablement atteint leur objectif que si elles permettent d'améliorer de façon tangible et durable les conditions de vie des pauvres.
